

Bulletin communal n°16-2024



# Le mot du maire délégué

Chers habitants de Bernières,

Je m'efforce, année après année, avec les moyens dont je dispose, de préserver et développer la vie de la commune. Je suis très heureux de pouvoir compter largement sur mon adjoint, mes conseillers et membres du comité consultatif, les collaborateurs du pôle technique d'ici et ceux de Vassy qui interviennent aussi, enfin notre secrétaire fidèle!

Il faut aussi remarquer le grand travail des bénévoles, à l'arrosage des fleurs, à l'animation au comité des fêtes, à la participation des anciens combattants aux cérémonies commémoratives, aux « coups de mains » ponctuels... Ils ont répondu présent pour monter l'orgue dans l'église, érigeant des pièces de plus de 100 kg à 6 m de hauteur ! Merci !

Au passage, considérons aussi l'importance de l'épicerie en cœur de bourg et ses gérants qui année après année permet aussi ces rencontres, de prendre des nouvelles d'un tel.

Cette année, nous avons donc investi dans l'embellissement de l'église avec son orgue et sa tribune de chêne réalisée par Mr Béchet, menuisier de la commune. Lui et ses collègues se sont beaucoup investis et ont aimé participer à ce projet atypique. Nous avons créé du patrimoine, c'est peu de le dire! Pour en profiter, l'initiative d'ouvrir l'église régulièrement a été prise.

Les autres travaux ont concerné l'entretien de la route du Manoir jusqu'à la Frénée, la réfection de la toiture du bâtiment près de la Mairie et du local jeune.

Pour 2024, nous finaliserons la rénovation de l'ancienne école maternelle qui va enfin accueillir le nouveau pôle petite enfance. Nous entamerons la végétalisation du cimetière et des abords du monument aux morts dans le même esprit de rapprochement avec la nature et de préservation du caractère de ces lieux.

Vous me rapportez régulièrement des demandes de rénovations de routes ou chemins. Les coûts de réfection et de reprofilage ont énormément augmenté. La commune essaie de faire face, même si, malheureusement, il faut trier. Depuis deux ans, c'est un consultant spécialisé qui fait une proposition de travaux à la commission voirie en fonction de l'état des lieux et non d'un droit de tirage désorganisé entre communes déléguées. L'idée est de prolonger l'entretien des chaussées qui en valent encore la peine. Les plus dégradées peuvent être mise en attente une ou deux années en attendant d'être refaites en enrobé.

Enfin je déplore que les lois de réattribution des compétences nous privent de plus en plus de pouvoir et de bon sens. C'est bien le cas du ramassage scolaire géré par la région qui en a tant perdu. Mais quand on se plaint, si on arrive à avoir un administratif au téléphone, il vous explique que c'est beaucoup mieux qu'avant...

En vous remerciant de votre confiance, je vous présente mes vœux les plus sincères pour cette nouvelle année 2024.

François Hamel

### Petites infos

Mairie déléguée Bernières le Patry : téléphone 02.31.68.50.72 courriel mairie.berniereslepatry@valdalliere.fr
Maire délégué (HAMEL François) : tél. 06.34.96.55.62
Adjoint délégué (BACON Michel) : tél. 06.31.17.69.01

La Mairie est ouverte au public : mardi matin de 10 heures à 12 heures Vendredi après-midi de 15 heures à 18 heures

### TELEPHONES UTILES

Salle des fêtes Bernières	02.31.68.50.9
Groupe scolaire Viessoix	02.58.13.00.2
Commune de Valdallière	02.31.66.23.9
CCAS Valdallière	02.31.66.56.0
Infirmière	02.14.12.60.5
Ramassage poubelles SIRTOM	02.33.62.21.0
Fourrière de Vire	02.31.66.27.9
Trésorerie Vire Normandie	02.31.66.42.2
Taxi bus	0 810.214.214
Gendarmerie Vassy	02.31.66.36.2
Presbytère Vassy	02.31.68.51.2
Tribunal d'instance, 4 rue Raymond Berthout Vire	02.31.67.44.4
Centre socioculturel CAF	02.31.68.04.1
Sous-Préfecture	02.14.47.60.92
Centre social (assistante sociale)	02.14.47.52.60
Syndicat d'eau des Bruyères	02.31.68.68.9
SPANC Souleuvre en Bocage	02.31.69.58.5

Collecte des sacs
d'ordures
ménagères chaque
JEUDI matin

Le service de collecte des déchets ménagers ne fonctionne pas les 1er mai, 25 décembre et 1<sup>er</sup> janvier. Toutes les collectes des semaines correspondantes sont reportées au lendemain.

En période estivale entre le 15 juin et le 15 août, les collectes sont avancées d'1 heure.

# LOTISSEMENT COMMUNAL « les jardins de Bernières »





### Dates à retenir

21 janvier 2024 : vœux du Maire délégué et la traditionnelle galette des rois

9 juin 2024 : Elections européennes

20 octobre 2024 : repas des anciens

# Le Comité consultatif

Le comité consultatif est ainsi constitué :

Jenny BLOUIN Arnaud LEBOULANGER
Yannick CATHERINE Laurent MASSON
Sébastien FROUIN Aline VIARD

### **Petites Infos**

### Argent de poche

Les jeunes qui ont entre 15 et 17 ans peuvent participer à la vie de la commune en faisant de petits travaux pendant les vacances scolaires. Vous pouvez vous renseigner à la mairie ou sur le site de Valdallière

#### **Trottoirs**

Il est rappelé l'obligation aux riverains de trottoirs qu'il leur incombe de désherber les plantes poussant entre le pied du mur de l'habitation et le revêtement du trottoir.

#### Numéros de l'adressage

Pour les personnes qui ne sont pas venues chercher leur numéro pour la nouvelle adresse, il est fortement conseillé de passer à la mairie pour le retirer le plus rapidement possible. Il faut également penser à le poser pour être vu du domaine public.

Merci de votre compréhension.

### Arrosage des fleurs

Merci à Emile Villy, qui assure, bénévolement l'arrosage des jardinières de la mairie et des massifs du bourg au cours de l'été.



#### Brûlage des déchets végétaux, de nouvelles règles!

Un arrêté préfectoral du 6 juillet 2022 est venu remplacer les règles relatives au brûlage des déchets verts en vigueur depuis 1988. Le nouvel arrêté est applicable depuis le 8 juillet 2022. Il prévoit toujours <u>l'interdiction générale</u> de brûlage des déchets végétaux et des dispositions spécifiques pour le brûlage des déchets provenant de coupes de haies dans les exploitations agricoles. La précédente règlementation autorisait, sous conditions, le brûlage des produits de taille de haie et de chaumes, pailles, et déchets de récoltes ; les nouvelles règles n'autorisent que le brûlage de coupe de haies dans les exploitations agricoles. En outre, ce brûlage doit respecter plusieurs conditions :

- être justifié par une impossibilité de valorisation des déchets ou des difficultés majeures d'accès aux parcelles
- ne pas être réalisé entre le 1er mai et le 14 septembre de chaque année
- ne pas être réalisé lors d'un épisode de pollution, sécheresse ou risque de feu de forêt
- être déclaré en mairie au moins 48h avant le brûlage (un formulaire spécifique a été publié par la préfecture)
- prévoir la présence d'une personne avec un moyen de communication et d'extinction de feu qui surveille pendant le brûlage et une surveillance pendant 12 heures après extinction
- être réalisé entre 11h et 16h en décembre janvier, février et 10h et 17h pour les autres mois autorisés
- être réalisé sur un sol nu et une parcelle déchaumée sur 5 mètres autour du feu
- être réalisé à plus de 100 mètres des routes et 200 mètres des maisons, locaux recevant du public et des bois et forêts
- être réalisé avec un vent faible (force inférieure à 4)
- être réalisé sans utilisation de produits hydrocarbures, pneus ou plastiques. L'arrêté et ses annexes est disponible sur simple demande. Il convient donc désormais de prendre en compte ces nouvelles règles pour les brûlages qui auront lieu à partir du 15 septembre 2022,

Pour les particuliers, il est interdit de faire du feu.

### Frelon asiatique

Vous avez remarqué un nid de frelons asiatiques. Contactez la mairie.

En cette fin d'année, en raison de la forte recrudescence du nombre des nids, les crédits affectés ont été explosés, c'est la raison, pour laquelle, il vous est demandé une participation de 30 €.

La gratuité relève de l'exception. Dans beaucoup de départements, la participation est exigée dès le début de la saison.

#### Initiation à l'informatique

La commune de Valdallière offre un accompagnement gratuit au numérique. Un atelier a lieu, chaque mardi, de 14h à 16 h à la mairie déléguée de Bernières. Pour participer, inscrivez-vous en téléphonant au 06.80.70.93.85



### Etat civil 2023

(du 21 novembre 2022 au 14 novembre 2023)

### **NAISSANCES**

HORVILLE KEJJI Émeraude JEHENNE Élyo Mylo Clément DUTERTRE-LADURÉE Lila Joy Yuna née le 13 décembre 2022 à Caen né le 09 janvier à Saint-Lô née le 24 avril à Flers



#### **MARIAGES**

Pas de mariage célébré en 2023



### TRANSCRIPTIONS DE DECES

BACON Anaïs
VIEL Nolan
BERNIER Jacques divorcé de Jacqueline BERTRAND
PIGAULT Andrée veuve HERGAULT

le 17 mars à Caen le 21 mars à Caen le 30 avril à Flers le 16 août à Caen

#### Reconnaissance de l'enfant avant sa naissance

Lorsque les parents ne sont pas mariés entre eux, la filiation s'établit différemment à l'égard du père et de la mère.

La filiation maternelle est automatique dès lors que son nom figure dans l'acte de naissance, alors que la filiation paternelle suppose une démarche de sa part ; il doit reconnaître son enfant.

La reconnaissance du père peut se faire avant la naissance, lors de la déclaration de naissance et ultérieurement. Il est possible de s'adresser à n'importe quelle mairie pour reconnaître un enfant avant sa naissance. Il suffit de présenter une pièce d'identité et de faire une déclaration à l'état civil.

L'acte de reconnaissance est rédigé immédiatement par l'officier d'état civil et signé par le parent concerné ou par les deux en cas de reconnaissance conjointe. L'officier d'état civil lui remet une copie de l'acte que celui-ci présentera lors de la déclaration de naissance.

### Commerçants et artisans

Boutique d'ASTHER	Epicerie, dépôt de pain, relais poste	02.31.68.57.18
D2N	Produits du sol, aliments du bétail	02.31.68.55.50
HAMEL François	Vente de pommes de terre bio	06.34.96.55.62
INNOV'OÉ	Plomberie Chauffage Sanitaires Electricité	06.85.67.90.52
La Pizza de Céline	Commerçant ambulant	06.79.53.90.81
SUN Prothèse	Prothèses orthèses dentaires	06.21.37.59.19
THÉOT Denis	Entreprise de travaux agricoles	02.31.67.36.94
THOMASSE Dominique	Terrassement	06.20.76.91.50
VALDORDI (TESSON Dominique)	Assistance et développement informatique	06.81.45.14.06

### Profession libérale

CHAUVIERE Hélène Cabinet Infirmier 02.14.12.60.57

### Le comité des fêtes

Nous avons débuté l'année avec un concours de belote organisé le **4 février 2023** et où, 39 équipes étaient présentes.

Le 4 mars 2023, c'était une soirée dansante couscous. Les convives ont apprécié le retour de cette festivité inexistante depuis 2019, en raison de la pandémie,

Le **16 juin 2023**, une nouveauté à l'initiative du comité, avec la planification du premier loto. La salle était comble.

Le **2 juillet 2023**, notre traditionnelle rando vélo, en direction de Saint Cornier des landes, accueillait 80 participants à vélos et 120 personnes ont apprécié le repas « viande grillée et son accompagnement ».

Le **1er octobre 2023**, pour la fête du Rosaire, cette année, nous avons eu une météo clémente avec une centaine de déballeurs pour le vide-greniers.

Les 4 et 5 novembre 2023, la troupe de théâtre Crée-Chênedo a présenté 3 scénettes.

Et enfin, pour terminer notre année, un second concours de belote avait lieu le **9 novembre 2023**.

Comme chaque fin d'année, les illuminations orneront le bourg de Bernières le Patry.

Merci à tous nos bénévoles pour leur investissement, Grâce à eux, nous pouvons programmer de nouveaux projets pour les prochains mois.

Nous vous souhaitons tous nos meilleurs vœux pour 2024. Venez nombreux à nos manifestations!

Les Présidentes Nathalie CANU Isabelle COUVRY



#### Dates à retenir pour 2024

**03 février** : concours de belote **02 mars** : soirée dansante

12 avril : loto 09 juin : rando vélo

21 juillet – fête St Anne – défilé de chars à Vassy avec le char de Bernières

le Patry

29 septembre : Fête du Rosaire et son vide-greniers (emplacement 1 € le mètre)

2 et 3 novembre : théâtre par la troupe

Crée-Chênedo





# La Société de chasse Bernières Rully



Comme tous les ans, les adhérents de notre société pratiquent leur chasse sur une surface d'environ 1400 hectares répartie sur les communes historiques de Bernières-le-Patry et Rully, où ils peuvent prélever le **petit gibier**, c'est-à-dire : lapins, lièvres (un par chasseur), pigeons, faisans et canards.

Cette année, un minimum de cinq battues assurera la régularisation des populations du **grand gibier** (chevreuils et sangliers) et renards. Ceci pour limiter le nombre de collisions avec les automobilistes ainsi que les dégâts causés aux cultures et terrains d'exploitation, qui sont remboursés aux agriculteurs par les chasseurs par le biais de leurs cotisations et l'achat des bagues de chasse.

La sécurité est une priorité absolue pour les chasseurs. Voilà pourquoi ils portent un vêtement fluorescent en action de chasse collective. Ils assurent aussi une signalisation de ces chasses sur les voies publiques et suivent une formation à la sécurité tous les 10 ans. Peu d'activités peuvent se prévaloir d'un tel dispositif de remise à niveau des connaissances de ses pratiquants tous les dix ans.

Il est indéniable que les associations de chasse connaissent une baisse de leurs effectifs en raison du vieillissement de leurs membres. C'est pourquoi nous nous réjouissons de l'intérêt actuel de plusieurs jeunes au sein de nos communes pour la chasse, la gestion des espèces et l'élevage de chiens courants. Plusieurs d'entre eux ont déjà participé à des battues et ont même obtenu leur permis de chasse ou se sont inscrits pour le faire au cours des prochains mois. Nous leur souhaitons bonne chance aux examens théoriques et pratiques, et les accueillerons avec plaisir parmi nous. Intéressé par la chasse, ou la participation à une journée découverte ? Contactez le président de l'association, Didier Renault, au 06.16.03.18.16 pour en discuter.

Comme d'habitude, nous avons organisé notre traditionnel week-end de **ball-trap** pendant le mois de mai 2023. Plus de 150 personnes ont participé au **petit-déjeuner tripes**, et plein de tireurs sont venus casser des plateaux lors de ce week-end du 13 et 14 mai. En **2024**, le ball-trap aura lieu **le week-end du 11 et 12 mai**. Réservez dès à présent la date dans votre calendrier!

Tous nos remerciements à nos membres, volontaires, rabatteurs et piégeurs pour leur participation ainsi que tous les propriétaires et exploitants pour a mise-à-disposition de leurs terres.

Meilleurs vœux pour Noël, et bonne année 2024!

## Nouveau!



Chaque **vendredi soir à partir de 17 heures**, la <u>Pizza de Céline</u> pose son camion, place René Jouenne à Bernières, et vous propose ses pizzas cuites au feu de bois,

Pensez à commander, de préférence, au 06.79.53.90.81

6





La cérémonie du 8 Mai célébrait le 78° anniversaire de la victoire de la Seconde Guerre mondiale. Chaque maire délégué a déposé une gerbe au monument aux morts de sa commune avant de se rendre à la cérémonie officielle, qui s'est déroulée, cette année, dans la commune déléguée de Chênedollé, en présence des élus, des sapeurs-pompiers et de la gendarmerie.

Au cours de cette cérémonie, les portedrapeaux étaient à l'honneur en rappelant qu'ils accompagnent chacune des cérémonies officielles.

Quatre porte-drapeaux ont été décorés dont Maurice Maupas de Bernières-le-Patry qui a été vingt ans porte-drapeau et François Lebret, dix ans porte-drapeau. Quant à Robert Lecoq, il a assuré cette mission pendant 45 ans, ce qui lui vaut la remise de la médaille d'or du mérite de l'Union Nationale des Combattants.

Michel Bacon devient un nouveau portedrapeau.

L'UNC perpétue le souvenir des anciens combattants, maintient les valeurs patriotiques, transmet l'esprit civique, notamment auprès des nouvelles générations... Pour sa pérennité, l'UNC recrute des jeunes.

# Anciens combattants

L'association des anciens combattants Bernières-le-Patry Estry a été présente aux diverses cérémonies du secteur :

- Le 02 avril : Commémoration à la stèle d'Anfernel à Truttemer-le-Grand
- Le 30 avril : Journée des déportés à Montchamp
- Le 8 mai : Commémoration de l'armistice 1945 à Viessoix
- Le 6 juin : Commémoration du 6 juin 1944 à Saint Charles de Percy
- Le 11 novembre : Commémoration de l'armistice 1918 à Vassy précédée d'un dépôt de gerbe au Monument aux Morts de Bernières.
- Le 3 décembre : hommage aux morts pour la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie.











# De grandes orgues à l'église de Bernières!









Merci à François pour cet investissement pécunier et physique, et à l'ensemble des bénévoles, des agents qui ont œuvrés dans la mise en place de l'orque

La restauration par la commune des vitraux et le départ du dernier prêtre desservant de Vassy ont fait poser la question de l'avenir de notre église. En accord avec le diocèse, gardant toute sa vocation religieuse, elle pourra maintenant accueillir des concerts de grande qualité grâce à son nouveau grand-orgue.

Cet orgue de marque Oberlinger date de 1975 et nous vient d'Allemagne.

Un orgue ou bien de « grandes orgues », désignent un instrument à vent, imitant un à plusieurs autres instruments. Ici, il y a 18 instruments nommés « jeux » dans un seul, soit 1 066 tuyaux en présence!

L'organiste joue avec ses doigts sur deux claviers semblables au piano et aux pieds sur un pédalier pour les basses. Chaque instrument étant fabriqué à l'unité, il a des caractéristiques uniques selon les goûts du commanditaire. Celui-ci sera spécialisé dans la musique baroque Allemande du 18e siècle, l'époque de Bach! Plusieurs organistes professionnels l'ayant déjà joué et aussi plusieurs facteurs d'orgue ont reconnu un matériel de qualité. Marquant sa différence avec d'autres orgues de la région, il aura toute sa place dans l'organisation de concerts ainsi que de cérémonies réhaussées.

La mise en valeur a pu être possible grâce à la construction de la tribune portant l'orgue à une hauteur de 4 m au plancher et 9 m au point culminant ! Celle-ci a été assurée par la commune par un investissement en bois de débit d'un montant d'environ 8 000 € et un investissement en temps par nos menuisiers d'environ 800 h. Elle est un vrai chef d'oeuvre technique et artistique. Mr Béchet concepteur et menuisier n'a eu cesse d'améliorer, de s'adapter à l'existant, pour s'insérer dans le caractère patrimonial de l'église tout en servant nombre d'impératifs techniques.

Maintenant encore quelques révisions et entretiens et le concert inaugural tant attendu se déroulera vraisemblablement cette année!

Nous avons déjà pu l'écouter aux différentes occasions, de fin d'été, qui se sont succédées : messe de bénédiction, journées du patrimoine et rosaire qui ont attiré des curieux et mélomanes d'ici et de loin aussi qui ont déjà profité du bouche-à-oreille. Parions sur la notoriété que notre village pourra en retirer!



M. François Hamel lors des journées du patrimoine



L'Abbé Jacques Chanu



Sacerdoce de l'Abbé Jacques Chanu

### Les Concerts



Le 1er juillet avait lieu le concert par le chœur de chambre « Voix d'été » de Dompierre (61)

Le 2ème mercredi du mois, les membres du Club du 3ème âge se retrouvent à la salle de la mairie pour passer un moment convivial en se divertissant à des activités variées : jeux de cartes, dominos, triominos...

participants actuels invitent Les chaleureusement ceux qui voudraient venir même de façon plus ou moins régulière. Il est envisagé, si le nombre de participants le permettait, de faire un groupe jeu et un groupe de randonnée qui se retrouveraient autour d'un goûter commun.

# Repas des ainés

Cette année, le repas des anciens a eu lieu le 22 octobre. Le menu a été confectionné par le « Restaurant des Amis » de Moncy.

(89 ans).

Tous nos remerciements aux jeunes de Bernières, Emie, Clarence, Chloé, Jade et Emma qui ont assuré



Le concert de la chorale « les chœurs du Bocage » accompagnée de la chorale « la clé des champs » et de la chorale « Les Sceaux d'Anjou » a eu lieu le samedi 29 avril

# Club du 3ème



#### Bureau:

Présidente : Mme Suzanne LECOCQ

Vice-Présidente

Mme Colette DESHAYES

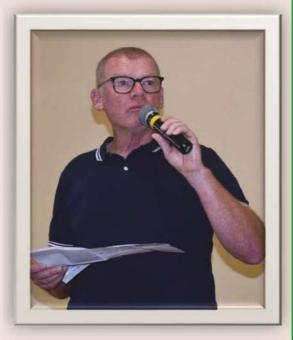
Secrétaire : Mme Yvette LERAY Trésorière : Mme Nicole HAMEL

56 convives ont répondu à l'invitation et quelques repas ont été portés à domicile pour les personnes inscrites et s'étant excusées au dernier moment pour raison de problème de santé. Les doyens étaient André Forget (94 ans) et Madeleine Busnot

le service.



# L'instit' prend sa retraite



Vendredi 23 juin 2023, 450 personnes étaient autour de Dominique Hurault, directeur de l'école de Viessoix. Cette fin d'année scolaire a marqué aussi la fin de sa vie d'enseignant. La soirée devait être une surprise, mais quelques élèves impatients ont eu grand mal à garder le

A la salle des fêtes, écoliers, anciens élèves, parents, amis et collègues ont rendu un hommage émouvant à celui qui aura enseigné à l'école pendant 29 ans.

Cette soirée était l'occasion d'exprimer l'estime et le profond respect pour le travail accompli, pour le dévouement et plus largement pour tout ce que Monsieur Hurault a incarné.

Il a débuté sa carrière d'instituteur à Caen pendant 2 ans puis il a rejoint le bocage virois en 1990 pendant 4 ans à l'école primaire Jean Moulin de Vire et en septembre 1994 il est arrivé à l'école primaire de Viessoix. En 2001, il a pris la direction de l'école après le départ de Mme LEROUX, elle-même partie en retraite. A cette époque, l'école regroupait les élèves de Bernières Rully et Viessoix puis en 2005, nouveau regroupement avec Burcy Chênedollé et Presles. Près de 700 élèves sont passés par son enseignement au cours de ces 29 années.













Il a toujours su intéresser les élèves même les plus récalcitrants. Il a toujours fait preuve de beaucoup de patience avec ceux en difficulté. Il n'oubliera jamais le bruit de la cloche qui sonne, les pas nerveux des élèves, les cris de joie dans la cour de récré, la confiscation des ballons et autres, les fous-rire avec les élèves, les classes vertes et les classes de neige organisées avec le soutien des associations de parents d'élèves, l'odeur de la classe.

Sportif, il a eu à cœur de transmettre son goût pour l'effort et la compétition. Beaucoup de challenges remportés.

« Vous avez aimé votre métier. Vous avez gagné la confiance des parents et transmis le savoir à des générations successives. [...] Merci d'avoir enseigné la gagne et la gnaque aux élèves », l'a remercié Frédéric Brogniart.

C'est sur la musique de Hugues Aufray, Adieu Monsieur le professeur, que s'est achevée cette belle soirée d'été.

Encore un grand merci pour le bon travail accompli.

Belle retraite Monsieur HURAULT!



Nous souhaitons la bienvenue à sa remplaçante Madame Florence LE MAUX et espérons qu'elle passera de nombreuses années dans notre école de Viessoix. Elle dirigeait, précédemment, l'école Jean Moulin de Vire et, est une adepte du vélo comme son prédécesseur. Durant cette année 2023-2024, les élèves vont travailler sur la nature et le jardin ainsi que sur les Jeux olympiques et le 80e anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie. Madame LE MAUX aime le chant et souhaiterait également créer une chorale.

### La vie de l'école

L'année scolaire a débuté par un mois de septembre chaud et ensoleillé. C'est par cette météo estivale que j'ai pris la succession de Monsieur Hurault pour ma première rentrée dans cette belle école de Viessoix.

L'équipe enseignante de l'école Alphonse Daudet accueille 203 élèves : 71 enfants en maternelle et 132 enfants en élémentaire.

Les classes sont les suivantes :

Madame DURAISIN Laurence20 élèves de PSMadame JEHAN Isabelle27 élèves de MSMadame LAVILLE Isabelle24 élèves de GSMadame POULIE Julie16 élèves de CPMadame GUESNON Myriam15 élèves de CPMadame FOUASNON Marie-Laure22 élèves de CE1Mesdames SEMERY Anne-Catherine et GUILLOIT Marion19 élèves deCE2

Madame OLIVIER Aurélie19 élèves de CE2/CM1(6 CE2 + 13 CM1)Madame MALON Sandrine19 élèves de CM1/CM2(13 CM1 et 6 CM2)

Mesdames LE MAUX Florence et GUILLOIT Marion 22 élèves de CM2

L'équipe pédagogique est complétée par :

- Mesdames DESRIAUX, LUCAS et LELARGE : ATSEM dans les 3 classes de maternelle.
- Mesdames BOUTRY, LAUTOUR, LESAGE et TOUSSAINT : AESH

190 élèves prennent leur repas au restaurant scolaire chaque midi. Ils sont accueillis et encadrés par une équipe dynamique : Martine, Claudine, Nathalie D. à la confection des repas, Christiane, Véronique, Nathalie P. au service.

Les repas, entièrement conçus sur place, sont de grande qualité et sont appréciés de tous.

Cette année, les élèves de maternelle sont inscrits au projet académique "maternelle et cinéma" impliquant la projection de films riches en exploitations pédagogiques.

Les petits iront voir 2 films (« Duos de choc » et « l'odyssée de Choum »).

Les moyens et les grands iront voir 3 films (« petites casseroles », « le petit chat curieux » et « panda petit panda »).

Pour les classes de CP, CE1, CE2 et CE2/CM1, un projet de jardin est au programme : création d'un coin jardin dans l'école, intervention de l'animatrice de la maison de la nature et de la pierre sèche ; sortie en fin d'année

Les classes de CM1/CM2 et de CM2, à l'occasion du 80ème anniversaire du débarquement, se rendront au mois de juin au Mémorial de Caen et sur les sites du débarquement (Longues-sur mer, Omaha Beach et le cimetière américain de Colleville). Un travail pédagogique autour de cette sortie sera mené en classe en amont ainsi qu'après la visite.

Les classes élémentaires participent au prix des incorruptibles auquel de nombreuses classes de France sont inscrites. Les élèves doivent voter pour leur coup de cœur littéraire parmi une sélection de cinq ouvrages.

Enfin, la salle polyvalente de Viessoix s'anime chaque mardi après-midi. C'est là que les différentes chorales de classe viennent répéter les chants que nous apprenons ensemble.

Un grand merci à l'Association des parents d'élèves, à la commune de Valdallière et la commune déléguée de Viessoix pour le soutien apporté à la mise en œuvre de nos projets.

Je vous souhaite une bonne année. Florence LE MAUX





L'APE des Courtes Pattes est une association fondée sur le volontariat des parents d'élèves dont l'objectif est de collecter des fonds afin d'apporter un soutien financier aux projets pédagogiques des enseignants.

Merci aux professeurs des écoles qui ont organisé, pour le plus grand plaisir des élèves, des sorties pédagogiques et divers événements durant l'année.

Merci aux anciens membres (présidentes, trésorières ...) de l'APE.

Merci à tous les parents qui se sont investis encore cette année et aux nouveaux parents, que ce soit pour chaque manifestation ou juste quelques heures.



#### Le bureau

3 Co-Présidentes Mélissa Boudonnet, Natacha Devault, Laëtitia Maupas

> <u>Trésorière</u> Cécile Jacquin

### Programme de l'année

Vente de chocolats et de biscuits

Marché de Noël : samedi 2 décembre 2023 à Viessoix Vente de paniers garnis « spécial chandeleur » Randonnée pédestre et VTT : dimanche 14 avril 2024 à

Viessoix

Vente de sacs isothermes

Fête de l'école : dimanche23 juin 2024 à Viessoix



Les membres de l'APE des Courtes Pattes vous souhaitent une bonne et heureuse année 2024...

### **Investissements 2022/2023**

Pour Noël, un livre a été offert à chaque enfant. Achat de chaînes Hi-Fi pour chaque classe de maternelle Contribution aux sorties scolaires de fin d'année.

Vous pouvez suivre nos aventures sur le site facebook Ape des courtes pattes.



### Karaté

(à l'ancienne école maternelle)

Mercredi enfants de 18h30 à 19h30 Dimanche

Tous publics de 10 h à 12 h

Adultes de 19 h30 à 21 h

Renseignements 02.33.49.95.30



### Aéroboxe, boddy attack, step...

(à la salle des fêtes)

Mercredi

de 20h30 à 21 h 45

Renseignements 06.06.42.40.11